

HISTOIRE
DE LA
CITÉ D'ALETH,

POUR SERVIR D'INTRODUCTION

A

L'HISTOIRE DE SAINT-MALO.

PAR M. CHARLES CUNAT.



SAINT-MALO.

IMPRIMERIE DE MADAME VEUVE MACÉ, PLACE DE LA PAROISSE.

1851.

la féodalité, les chevaliers bretons qui n'étaient point partis pour la Terre-Sainte, prirent fait et cause pour les Anglo-Normands : aussi, afin d'arrêter les incursions des Français dans le pays de ses alliés, vit-on le monarque anglais faire fortifier le château de *Bure*, aujourd'hui Châteauneuf (1). Ce fut sous ses murs que Hugues Botherel blessa mortellement, au mois de juin 1118, Baudoin, comte de Flandres.

A Rivallon II succéda Daniel II, moine de Redon, qui occupa le siège d'Aleth deux ans seulement : il mourut en juin 1120. L'histoire ne transmet aucun fait remarquable dans notre diocèse durant son court pontificat.

Donoald ou Donoüal, Breton d'origine et d'une famille distinguée, devint pontife d'Aleth l'an 1120, et fut sacré à Tours, par Gilbert. Il confirma, quatre ans après, dans un chapitre général de l'ordre tenu à Marmoutier, la donation faite à ces moines par Benoît, de l'église de *Saint-Malo de Dinan*, mais il ne parla pas de la donation de l'église de Saint-Malo : peut-être ne l'approuvait-il pas.

Voici la traduction d'un acte qui relate une cérémonie à laquelle assista Donoald en 1132, à Rocon. Cette pièce confirme que l'abbaye de *Saint-Méen* avait été affranchie de toute domination

(1) Ce château, dont nous reparlerons, est à 12 kilomètres sud de Saint-Malo.

épiscopat de Rivallon que
terre sur notre littoral, et
du Mont-Saint-Michel. A
premières communes en
pal, aboli par le système

ils Guillaume, Rolland et Jos-
ratifié. Il est à remarquer au
e et ses fils, ont concédé aux
auf cependant le service sei-

ent huit,, sous le pontificat de
ucs de Bretagne. Les témoins
de l'évêque, *Benoît évêque*
Rivallon et Simon, archi-dia-
Tribuer, Gradallon, chape-
DE SAINT-SERVAIS, Main de

me, Rivallon de Vitré, Rai-
Milon, Gacín de Haurignan,

illon Rufus, Normannus Gos-
in, fils d'Hervé, et plusieurs

Pagan, homme de chambre,
et Martin, clercs, et plusieurs

copie qui fut faite en 1648.]

séculière par Charlemagne et Louis, son fils ; il en était de même pour *Saint-Malo*, puisque le privilège accordé par ces deux monarques comprenait à la fois l'abbaye de *Saint-Méen* et l'église de *Saint-Malo*.

« Au nom du Christ. Nous R. (1), par la grâce de Dieu humble ministre de l'église de Tours, voulons qu'il soit connu des hommes, tant présents que futurs, qu'afin de conserver la paix du Seigneur, et mettre fin à certaines affaires de la sainte église, nous nous sommes transportés au monastère de *Rocon*, en compagnie des vénérables coadjuteurs ci-nommés, H., évêque du Mans, H., évêque de Rennes, B., évêque de Nantes, D., évêque d'Alet, Y., de Vannes, R., de Quimper-Corentin, ainsi que le très-vailant comte de Bretagne nommé *Conan*, et plusieurs autres personnes très-vénérables, tant clercs que laïques. Là, nous est apparu le vénérable abbé du monastère de *Sainte-Marie*, et des saints confesseurs *Méen* et *Judicaël*, lequel ayant prouvé en notre présence les anciens privilèges de son église, les présenta aux personnes susdites. Après en avoir publiquement fait la totale lecture, il fut connu que cette abbaye a été fondée royalement par *Judicaël, roi de Bretagne*, affranchie et libérée de toute domination séculière ; ensuite confirmée et raffermie par les Empereurs Charlemagne et Louis, son fils, et aujourd'hui le droit et la dignité de cette abbaye seraient abolis par l'insolence d'un baron, savoir : R. de Monfort, qui a plus tâché d'annuler ses privilèges, en ajoutant la ruse pour la désolation de cette église. Mais par une affection paternelle, compatissant au conseil du prince et de tous les ecclésiastiques, nous avons fortifié cet acte de l'authenticité de notre sceau et de ceux de nos coadjuteurs, car Radulphe lui-même et tous ceux qui, bravant la crainte de Dieu et le respect de son lieu saint, en feraient un lieu de rapine, d'exaction, ou le souilleraient de quelque manière que ce soit, par l'autorité qui nous est accordée de Dieu, seront

(1) Hildebert de Lavardin, archevêque de Tours.